

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 17 février 2025 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière  
procès-verbal

Invité : M. Roberto Bernasconi, directeur des écoles primaires

### **1. Appel**

L'appel auquel procède M. Thierry Gagnebin, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Jean-Charles Juillard, UDC  
M. Olivier Scheidegger, PLR

M. André Ducommun, CM  
M. Christophe Gagnebin, CM  
Mme Karine Voumard, CM

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

La présidente donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024
4. Réponses aux interpellations

### **I. Décisions**

5. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat
6. CourVerte, demande d'un crédit d'engagement brut de CHF 387'100.-
7. Mise en place d'une structure d'accueil durant une partie des vacances scolaires, modification du Règlement concernant l'école à journée continue

### **II. Projets en cours du Conseil municipal**

8. Informations du Conseil municipal

### **III. Divers**

9. Réservoir des Fraises – Décompte final
10. Réfection desserte agricole Haut de la Montagne / Bergerie du Chalet – Décompte final
11. Réfection agricole Accès Prés-Renaud – Décompte final
12. Secteur « Centre village », évacuation des eaux, surcharge collecteur – Décompte final
13. Promenade 3B, remplacement des garages – Décompte final
14. Hôtel de ville, besoins urgents – Décompte final

15. Résolutions
16. Motions – postulats
17. Interpellations
18. Petites questions
19. Correspondance au Conseil général
20. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice.

### **4. Réponses aux interpellations**

#### **Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat (Une ressourcerie, un engagement pour la réduction des déchets et l'économie circulaire)**

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : « Pour répondre à l'interpellation du Groupe Débat concernant une ressourcerie au sein de notre déchetterie communale, les locaux actuels sont insuffisants. Ce n'est malheureusement pas possible de récolter des objets tels que du mobilier et de le laisser à l'extérieur, il faut donc avoir un grand abri afin de pouvoir le protéger des intempéries et de le remettre en état.

Ensuite, c'est faire concurrence directe à Regenove qui se trouve à quelques mètres de la déchetterie. À noter que nous n'avons pas beaucoup de meubles ou d'objets facilement restaurables. Aussi, il faudrait dégager du temps à une employée pour s'occuper de cette fonction, ce qui pourrait engendrer des manquements dans ces autres tâches. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal est défavorable à la mise en place d'une ressourcerie au sein de la déchetterie de Tramelan.

Néanmoins, le fait de fouiller dans les bennes de la déchetterie communale est à nouveau toléré avec l'accord du personnel en charge. »

L'interpellatrice ne se déclare « pas satisfaite » de la réponse, d'autant que cela faisait partie du catalogue d'idées de l'Agenda 2040.

#### **Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat (Entretien des patins à glace en location à la patinoire communale)**

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : « Actuellement, la patinoire de Tramelan possède 245 paires de patins mis en location, filles, garçons et toutes tailles confondues.

L'ensemble des patins est aiguisé et contrôlé avant le début de chaque saison. Durant la saison, les patins sont régulièrement aiguisés (plus de 300 aiguisages durant la saison) si ceux-ci ont en besoin au même titre que dans les autres patinoires environnantes.

Bien entendu, le maintien de l'aiguisage tient aussi lieu de la bonne utilisation. Lorsqu'un locataire marche sur le béton ou sur le chemin extérieur en bitume directement après un aiguisage, les patins s'émousent rapidement et il est parfois compliqué de surveiller et de les remettre en état avant la prochaine location qui peut suivre quelques minutes plus tard. Une paire de patins ne peut pas être aiguisée après chaque utilisation.

Chaque année, 20 paires de patins sont commandées pour remplacer les plus anciennes ou augmenter le stock.

La patinoire de Tramelan accueille en moyenne 230 classes d'écoles internes et externes par saison, soit un total de plus de 4'000 enfants. Les écoles louent en moyenne 2'700 paires de patins. De plus, l'ouverture au public engendre une location saisonnière de 1'100 paires de patins.

Au total, c'est 3'800 locations par saison en moyenne, il est donc clair que ce matériel n'est de loin pas "inutilisé" comme mentionné dans l'interpellation.

Effectivement, certaines fois, il arrive que des locataires sortent délibérément ou involontairement des semelles. Les maîtres de glace se tiennent bien évidemment toujours à disposition pour échanger la paire ou remettre une semelle.

En finalité, la mise à disposition de patins de locations fonctionne très bien. La saison 2023-2024 était compliquée en termes de personnel et la préparation des patins avant saison avait pris du retard. Indépendamment de cette situation particulière, sur les dernières années, les locations ont répondu aux besoins avec, bien évidemment, leurs petits soucis, mais, encore une fois, il n'a jamais été refusé d'échanger une paire de patins ou de remettre une semelle si besoin. »

L'interpellatrice se déclare « partiellement satisfaite » de la réponse.

## I. DECISIONS

### 5. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Groupe Débat, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat, démissionnaire.

La présidente remercie Mme Monti Charmillot pour sa disponibilité.

### 6. CourVerte, demande d'un crédit d'engagement brut de CHF 387'100.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal et au directeur.

M. Roberto Bernasconi, directeur des écoles primaires, rappelle l'historique du projet. C'est en juin 2023 que l'idée de transformer la cour de l'école de la Printanière arrive, suite à une visite de M. Sébastien Gerber, écologue, lors d'une animation sur les oiseaux dans les classes. M. Gerber est d'ailleurs maintenant en charge du projet. Sous l'impulsion d'une enseignante, Mme Roth-Varisco, un groupe de travail s'est formé pour faire les ébauches du projet. Avec la participation des élèves, les premières idées émergent et le projet prend forme. Afin d'obtenir les premières aides financières, le projet est soumis à la fondation Radix pour un financement de CHF 40'000.-. En août 2023, le projet est présenté à diverses commissions (Instruction publique, Infrastructures et Environnement). Le projet est modifié pour correspondre aux normes de sécurité et il obtient le soutien de toutes les commissions. Au début, il n'était pas prévu d'investissement de la part de la commune, mais seulement une participation aux entretiens futurs. Nous sommes d'ailleurs en collaboration avec M. Julien Graber, responsable des Infrastructures, pour élaborer un cahier des charges pour ces entretiens. Le 27 octobre 2023, une convention est signée par la commune et la

fondation Radix pour recevoir le financement de CHF 40'000.-. Durant l'année 2024, le projet est modifié pour inclure la réfection de la place de sport devant la Printanière. Cette réfection est indispensable pour que la 3<sup>e</sup> leçon de gymnastique puisse se dérouler à l'école. Le projet obtient alors le soutien du Conseil municipal qui met CHF 100'000.- au plan d'investissement 2025. Afin d'avoir des chiffres précis, la demande de subvention au Canton est faite, puisqu'il faut plusieurs mois pour avoir la réponse. Le projet final prend forme et un plan de financement est prévu avec une participation communale de CHF 110'000.-, sachant que ce montant devra passer au Conseil général. Ceci afin d'avoir plus de transparence sur le projet, et pour qu'il obtienne un soutien populaire. Une conférence de presse avec la participation des autorités est organisée le 6 novembre 2024 suivie d'une présentation publique le 14 novembre 2024. La demande est présentée à la Commission des Finances en séance du 15 janvier 2025. Elle est acceptée avec trois conditions :

- Le montant de CHF 110'000.- de participation communale ne devra en aucun cas être dépassé ;
- Les montants des subventions cantonales devront être établis ;
- Pas de travaux avant que la totalité du montant de fonds privés soit atteint.

La proposition du groupe de travail est de pouvoir commencer les travaux lorsque la moitié des demandes sera atteinte. Le projet tel que présenté ce soir a également reçu le soutien unanime de la commission Instruction publique, avec toutefois une demande d'arriver aux 2/3 des fonds privés avant de débiter les travaux.

M. Bernasconi présente ensuite le projet qu'il considère comme un vrai plus sur plusieurs aspects. Le premier est la réfection de la place de sport, pour pouvoir l'utiliser pour les leçons de gymnastique, et également pour pouvoir faire à nouveau des jeux de balles durant les récréations. L'aménagement de cette place est en discussion depuis plusieurs années déjà. Elle n'entre pas en concurrence avec le projet de place de sport au stade de foot, car elle n'a pas le même objectif. La construction d'un amphithéâtre et d'un potager pourra permettre des cours en plein air aux abords de l'école. La construction d'une place de jeux pourra profiter à toute la population de Tramelan. L'aménagement en verdure, sur plusieurs plans, s'effectue en collaboration avec le Parc Chasseral. Si le crédit est accepté ce soir, il permettra au groupe de travail de continuer la recherche de fonds avec enthousiasme et d'approcher les prochaines étapes de façon positive. Pour conclure, si le financement total ne devait pas être atteint, il y aurait la possibilité de différer un ou deux objets. Nous allons tout mettre en œuvre pour trouver le financement manquant. Ce projet est une véritable plus-value pour la commune de Tramelan, et il serait vraiment dommage d'attendre la totalité du financement pour débiter les travaux. Nous avons aussi attendu la réponse du Conseil général de ce soir pour entamer de nouvelles recherches de fonds.

M. Vincent Glauser, CM, remercie le directeur et précise que la place de parc actuellement goudronnée est utilisée presque tous les jours à la belle saison. Il y a du monde qui joue dessus tous les week-ends. Elle est déjà subventionnée en totalité par les montants récoltés, donc elle pourra être réalisée tout de suite. Il y a CHF 200'000.- prévus au plan d'investissement pour refaire le goudron ces prochaines années. Avec ce projet, on n'en aura plus besoin. Il rappelle par ailleurs qu'actuellement, on a des leçons de gymnastique qu'on n'arrive pas à placer. On n'aura plus de problème pour mettre en place la 3<sup>e</sup> leçon avec ces équipements. Ensuite, grâce à l'amphithéâtre, on pourra faire des leçons en extérieur, sans devoir aller jusqu'au canapé forestier.

Si l'on peut déjà commencer les travaux, on peut en profiter pour préparer les étapes suivantes, par exemple en grattant du goudron pour y prévoir l'herbe. En revanche si l'on suit ce que demande la COFI, tant qu'on n'a pas réuni l'entier du financement, on ne fait rien du tout. C'est là qu'il y a désaccord. De côté des écoles, on trouve qu'il faut créer quelque chose. Maintenant, il y a des fonds qui arrivent. Avec le montant donné par la

Commune, on a déjà de quoi faire la place de sport, l'amphithéâtre, des plantations d'arbres. Si on attend d'avoir les CHF 143'100.-, cela risque de repousser le projet aux calendes grecques.

La présidente remercie les intervenants et donne la parole aux rapporteurs de groupe.

L'UDC se dit favorable pour autant que la part des CHF 110'000.- ne soit pas dépassée.

Le PLR désire avoir une garantie quant à la venue des fonds.

Le Groupe Débat se dit favorable avec limitation des dépenses communales à CHF 110'000.- comme préconisé par la COFI.

Le PS ne se prononce pas et annonce qu'il proposera un amendement de report.

La présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, déclare ce qui suit : « Après avoir pris connaissance du dossier concernant la demande de crédit d'investissement pour la réalisation de la Cour-Verte à l'école de la Printanière, le Parti socialiste de Tramelan se réjouit que la commune envisage de mettre à disposition des élèves un projet aussi ambitieux et porteur de valeurs. Cependant, au vu du dossier présenté, les membres du Parti socialiste estiment ne pas disposer des informations nécessaires pour prendre une décision éclairée. À l'instar de la commission des finances, nous émettons des réserves quant à la faisabilité de ce projet en l'état. Nous demandons donc que la demande de crédit d'investissement soit reportée afin de permettre l'élaboration d'un dossier plus détaillé, prenant en compte les éléments suivants :

- L'assurance de l'obtention des subventions et des participations financières avant le début des travaux, comme recommandé par la commission des finances.
- La définition claire des coûts d'entretien à intégrer au budget communal.
- L'intégration dans le dossier des coûts liés à la mise en place de douches pour les activités sportives supplémentaires pouvant se dérouler sur la CourVerte.
- La formalisation d'un programme pédagogique incluant des heures dédiées à l'entretien des parties végétalisées, au ramassage et à la distribution des éventuels fruits ou légumes cultivés. Cette mesure vise à garantir le bon fonctionnement et l'entretien de la CourVerte tout en offrant aux élèves une opportunité d'apprentissage autour de la nature et de l'agriculture, un secteur central pour notre commune.

Compte tenu des dépassements des crédits d'investissement survenus ces dernières années, nous jugeons essentiel que ce projet soit mieux défini, quitte à impliquer un coût plus élevé pour la commune. Pour toutes ces raisons, nous demandons le report de la demande de crédit à une date ultérieure. »

M. Thierry Gagnebin, PS et président de la COFI, déclare ce qui suit : « La Commission des finances a pris connaissance du dossier en séance du 15 janvier 2025 en présence de M. Bernasconi et M. Glauser. Si les membres de la COFI ont jugé le projet séduisant, ils sont toutefois unanimes à relever que le financement n'est à ce stade que partiellement et insuffisamment assuré, et qu'en l'état les risques d'une charge financière bien plus conséquente que les CHF 110'000.- prévus pour la Commune sont trop élevés. En effet, à ce jour, CHF 36'000.- de la fondation Radix et CHF 56'900.- du fonds du sport peuvent être considérés comme acquis. Déduction faite des subventions et soutiens assurés et de la contribution communale plafonnée, c'est encore un montant de plus de CHF 180'000.- qui doit encore être trouvé, soit près de la moitié du financement. Au vu des incertitudes importantes qui résident encore sur le financement de ce projet, la Commission des finances demande à l'unanimité que le projet ne puisse débuter que lorsque l'intégralité du financement sera assurée de manière ferme, et que la Commission des finances et le Conseil général en soient valablement informés avant le début des travaux. Nous prions donc le Conseil général de suivre la position de la COFI et de garantir ainsi la viabilité du financement de ce projet. »

M. Vital Gerber, Groupe Débat, estime qu'on a là un très beau projet. Il faut souligner aussi qu'il vient des personnes qui travaillent sur place et des élèves qui ont été impliqués. C'est un projet participatif et évolutif, comme l'a souligné M. Glauser. Il se dit favorable à ce qu'on ne freine pas cet élan ce soir. Ce serait un très mauvais signal vis-à-vis des personnes qui se sont impliquées pour le quotidien de nos élèves. Ce n'est pas à l'école de faire les frais des dépassements de crédits des autres objets de la commune. On nous a bien expliqué ce soir que les choses pouvaient être faites de manière progressive. M. Gerber a l'impression qu'on dépasse nos prérogatives en fixant les conditions proposées. La majorité du financement ne dépend pas de la commune, ce n'est donc pas à elle d'exiger des choses comme cela. Et ce n'est pas au Conseil général d'intervenir sur des questions d'ordre pédagogique. Quand on a un projet emballant, pensé pour les élèves, par les élèves, par les personnes enseignantes qui travaillent là jour après jour, il faut, plutôt que mettre un frein, permettre au projet de continuer.

Mme Audrey Châtelain, PS, a deux questions concernant les soutiens financiers. Le montant des subventions assurées dépend-il du montant total du projet ? Autrement dit si on ne le réalise que partiellement, les subventions seront-elles réduites ? Et par rapport aux fonds privés, on n'a qu'une estimation de ce qu'il en est. Dans la présentation, il était mentionné que les fonds étaient recherchés jusqu'à fin 2024. Quel est le montant actuel des fonds privés récoltés ?

M. Bernasconi, pour la dernière question, rectifie l'information. La recherche de fonds a débuté à la fin de l'année 2024, avec les demandes auprès des fondations. On n'est pas allé au-delà parce que ce sera un appui d'avoir d'abord l'assurance d'apports de la commune. La prochaine étape sera un tout-ménage à Tramelan. Des banques nous ont répondu, on arrive déjà à plusieurs dizaines de milliers de francs. Le fait de pouvoir débiter les travaux et l'assurance du soutien de la Commune agira aussi sur la motivation des gens qui devront aller chercher les fonds.

Concernant les subventions, au niveau cantonal il s'agit donc du fonds de la loterie et du fonds du sport. Pour le fonds de la loterie, il faut l'accord du Conseil général ce soir pour que la subvention soit versée. Pour le fonds du sport, on n'a pas encore reçu la réponse.

M. Georges Juillard, UDC, est séduit par le projet mais le saucissonnage en plusieurs parties ne lui plaît pas du tout. Si on commence un projet, on amène des machines, de l'outillage, il y a une mise en chantier. Si on stoppe et qu'on recommence six mois après, cela va coûter beaucoup plus cher.

M. Glauser répond que oui et non. Actuellement, on a du goudron qu'il s'agit d'abord d'enlever. Ensuite, on ensemence le tout. Ça, c'est la base. Ensuite, ce qui viendra monté dessus, ce sont des objets qui ne sont pas forcément installés par les mêmes artisans. Pour l'étang par exemple, c'est un spécialiste qui vient et ne fera que ça. Pareil pour les arbres qui ne seront pas plantés par la même personne qui fait le terrassement. L'idée est de faire d'abord la place de sport, l'amphithéâtre, planter des arbres. D'ailleurs le Parc Chasseral viendra aussi en planter via le projet des Traverses qui rejoindront la CourVerte. On pourra déjà mettre des bancs et faire un endroit convivial où les Tramelots aimeront passer du temps. On ne pourra pas tout faire au début, mais c'est mieux de déjà faire quelque chose. Pour les douches en revanche, il comprend les interrogations, mais ça n'a jamais été une demande de l'école. C'est lui-même qui a inséré cela dans le projet. On sait où elles iraient, il y a la place, mais cela peut être réalisé dans cinq ans sans aucun souci.

M. Sébastien Wyss, PLR, demande s'il faudra du personnel supplémentaire pour entretenir cette CourVerte selon l'étude réalisée par M. Julien Graber, responsable des Infrastructures.

M. Bernasconi répond qu'en principe pas. En calculant le maximum, on arrivait à environ CHF 16-18'000.-/an. La prochaine étape est de faire un cahier des charges pour répartir l'entretien entre plusieurs personnes, pas uniquement le concierge. Les écoles feront de petits entretiens. Pour les copeaux de la place de jeux par exemple, peut-être que le concierge fera une remise en état générale annuelle, et le reste du temps c'est l'école qui entretient. Ceci sera établi précisément avant la mise en place de la CourVerte. Il y aura aussi moins de travaux à certains endroits. Par exemple, on aura un pré fleuri qui ne sera taillé que deux ou trois fois par année alors que le gazon actuel doit être tondu régulièrement. Ça représente à peu près le même nombre d'heures de travail. Il n'y aura donc pas d'engagements supplémentaires en personnel pour cette CourVerte.

Mme Audrey Châtelain, PS, revient à sa question précédente. Si l'on « saucissonne » les travaux comme dit, est-ce que le montant des subventions sera réduit ? Le montant donné par la fondation Radix par exemple ?

M. Glauser répond que le soutien de Radix est lié aux CHF 110'000.-. Donc si la Commune donne ce montant, on est bon.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande s'il y a bien un crédit d'investissement prévu de CHF 200'000.- pour le goudronnage de l'emplacement de la CourVerte. Serait-ce donc juste de dire que si l'on accepte ce crédit de CHF 110'000.- ce soir, c'est une économie de CHF 90'000.- pour la Commune grâce à ce projet ?

M. Glauser répond qu'on pourrait dire que oui, mais en réalité on va probablement laisser un montant au plan d'investissement pour faire du goudronnage à d'autres endroits, à l'école enfantine par exemple. On ne va effectivement pas dépenser ces CHF 200'000.-, mais il ne peut pas dire à combien seront chiffrés les travaux restants.

M. Bernasconi ajoute qu'il y a une partie qui était prévue en CourVerte qu'on laissera finalement goudronnée pour l'accès aux services de défense. Il faudra sans doute refaire cet accès. C'est encore à vérifier.

M. François Roquier, Groupe Débat, propose une interruption de séance pour discuter des amendements. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant l'interruption de séance, la présidente propose de procéder comme suit pour les votes, dans l'ordre :

1. Voter les amendements l'une contre l'autre
2. L'amendement retenu sera proposé contre la proposition du Conseil municipal
3. La proposition retenue sera soumise au vote final

À l'unanimité, le Conseil général approuve le procédé proposé.

Après dix minutes d'interruption de séance, la présidente rouvre la discussion.

M. Sylvain Riard, PS, indique que le groupe socialiste souhaite maintenir l'amendement proposant de reporter l'objet. La question du budget est importante pour eux, mais ils ont du plaisir à ce projet et souhaitent qu'il voie le jour, du moins un maximum de ce qui a été proposé. Ce qui les inquiète en se rabattant sur la proposition de la COFI, c'est effectivement que rien ne puisse se faire tant qu'il n'y a pas l'intégralité du financement. Cela pourrait reporter loin le projet, ce que le PS trouve dommage. Mais plutôt que se prononcer sur le projet global, il préférerait le reporter pour que la proposition puisse être faite peut-être en deux modules, pour pouvoir fractionner et que la partie la plus importante puisse déjà être entreprise, mais que le Conseil général garde l'assurance que les coûts seront gérables.

M. Vincent Vaucher, PS, pense que le meilleur moyen de dépenser peu est de ne pas dépenser. Il a une question concernant le prêt de la fondation Radix. Est-il à fonds perdu ? Sinon quelles sont les conditions ?

M. Bernasconi répond que la fondation a déjà versé CHF 36'000.- par convention signée avec la Commune. L'une des conditions était la fin du projet en 2026. Cela pourra sans doute se négocier. Les CHF 4'000.- restants seront versés une fois le projet terminé. Ce n'est pas un prêt, c'est un don. Mais évidemment que si le projet ne se fait pas, on devrait les redonner.

M. François Roquier, Groupe Débat, indique que pour sa fraction l'important est que le projet puisse se faire. Mais il faut aussi conserver une limite, une vision sur les dépenses. Peut-on voter les CHF 110'000.- et conditionner les étapes du projet en fonction des sous réellement disponibles ? On aimerait avoir l'assurance qu'on ne fera pas quelque chose, l'amphithéâtre par exemple, sans être sûr d'avoir l'argent pour. Mais il est important que le projet puisse démarrer, et le plus vite possible, pour ne pas avoir d'ennuis avec la fondation Radix.

M. Bernasconi précise que l'argent de la fondation Radix et les quelques subventions ont été versés sur le compte de l'école à la banque cantonale. Une fois la décision du Conseil général validée, l'argent ira à la Commune sous contrôle de l'administrateur des Finances. Aucun travail ne sera commandé sans qu'on ait l'argent pour le faire. Il est aussi prévu qu'on garde le compte de l'école pour la récolte de dons, et chaque mois on fera un décompte et l'argent sera versé à la Commune.

Mme Audrey Châtelain, PS, trouve le projet emballant. Elle pense que si le report était admis, cela permettrait d'avoir des informations supplémentaires par rapport aux charges d'entretien pour la commune et les enseignants, sur les aspects financiers et notamment la possibilité de faire les choses par étapes, et peut-être de ne pas limiter l'acceptation du projet aux CHF 140'000.- qui doivent venir du privé. Si la proposition de la COFI était validée ce soir, cela signifierait effectivement que le projet serait reporté loin.

M. Elvis Lehmann, PLR, demande s'il y a une date butoir pour arriver à l'échéance des travaux. Si on y va par étapes, on risque d'étaler et peut-être que ce ne sont plus les mêmes personnes qui seront en charge. Peut-on définir une date à laquelle il faudra avoir terminé le projet ?

M. Bernasconi répond qu'un concept sera établi avec les Infrastructures. Les choses seront établies par écrit. Les éléments qui ne seront pas faits au début par manque de financement, on va tout mettre en œuvre pour qu'ils se fassent, mais certains sont aisément séparables et reportables (étang et potager). Avec la proposition du Conseil municipal, on peut assez facilement commencer les travaux, on aura déjà environ CHF 250'000.-. Avec ça on peut avancer et ça donne aussi envie de trouver l'argent supplémentaire, sachant qu'on peut commencer.

M. Thierry Gagnebin, PS, remarque de manière plus générale, que ces dernières années on a des projets pour un même lieu mais réalisés en plusieurs fois (CourVerte, place goudronnée, douches). Tout cela pour une place qui ne représente pas un énorme périmètre, et on voit que tout est quand même lié. On constate aussi la longueur des discussions ce soir. Il invite le Conseil municipal à ficeler des projets avec une vision globale de ce qu'on veut en finalité, et éviter de découper les projets en tranches.

La discussion n'étant plus demandée, la présidente fait voter les amendements.



Le premier vote confronte les objets suivants :

- Proposition de la COFI : le projet ne pourra débiter que lorsque l'intégralité du financement sera assurée de manière ferme, la participation communale est plafonnée à CHF 110'000.-, la COFI et le Conseil général doivent être valablement informés avant tout début de travaux.
- Amendement du PS demandant le report de l'objet à une prochaine séance du Conseil général.

Au vote, la proposition de la COFI récolte 19 voix, l'amendement du PS 14 voix, avec 2 abstentions.

En deuxième vote, la proposition de la COFI est donc soumise contre la proposition du Conseil municipal.

Au vote, la proposition de la COFI récolte 9 voix, la proposition du Conseil municipal 20 voix, avec 7 abstentions.

En conséquence, la proposition du Conseil municipal est soumise au vote final. La présidente rappelle que tout le monde peut voter sur cette question peu importe ses votes aux tours précédents.

Au vote, par 22 voix favorables, aucune voix défavorable et 9 abstentions, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 387'100.- TTC pour le projet de CourVerte.

La présidente relève que personne n'est obligé de voter. La majorité étant claire, il n'est pas demandé de nouveau comptage des voix.

#### **7. Mise en place d'une structure d'accueil durant une partie des vacances scolaires, modification du Règlement concernant l'école à journée continue**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter par rapport au dossier déposé.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS et l'UDC se disent favorables. Le Groupe Débat et le PLR, également favorables, expriment une préférence pour la variante B (mise en œuvre en 2025).

La présidente ouvre la discussion sur les modifications du règlement, qui ne soulèvent pas de question.

La présidente ouvre alors la discussion sur la date de mise en application du projet, soit la variante A (01.08.2028) ou la variante B (01.08.2025).

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, pense que la proposition est sur la table depuis passablement de temps (2021), ce qui est compréhensible. Mais cela semble loin de repousser à 2028, ce serait même à se demander pourquoi le voter maintenant. La variante telle que proposée est concrète, elle va dans le sens de ce qui avait été demandé en 2021. Le travail réalisé mérite qu'on s'y attarde et qu'on prenne une décision rapide pour mettre en place le projet le plus rapidement possible.

La discussion n'étant plus demandée, la présidente fait procéder au vote sur l'acceptation de l'objet. Les variantes A et B seront soumises au vote dans un deuxième temps.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte la modification du Règlement concernant l'école à journée continue.

Concernant l'entrée en vigueur de la modification du règlement, la présidente fait voter les deux variantes proposées l'une contre l'autre. Au vote, la variante A récolte 6 voix favorables, la variante B récolte 26 voix favorables, avec 3 abstentions.

L'entrée en vigueur est donc fixée au 01.08.2025.

## II. Projets en cours du Conseil municipal

### 8. Informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, suppléant de Mme Karine Voumard, donne lecture de l'information suivante : « La commission des affaires sociales et générations organise une séance d'information publique le lundi 24 février à 19h, au CIP, concernant les nouveaux locaux de la Maison de l'Enfance. L'équipe éducative présentera aux parents le programme d'éducation, les nouveaux locaux ainsi que les formalités administratives. Nous vous serions reconnaissant de communiquer cette information le plus possible autour de vous, auprès de vos connaissances, lieux de travail. Nous espérons ainsi avoir beaucoup de succès dès l'ouverture en août. »

M. Mathieu Chaignat, CM, annonce qu'il y a eu des travaux à la sortie des Reussilles, dans le but de renforcer l'alimentation en eau potable. Le village des Reussilles est alimenté par le réservoir des Fraises. En cas de coupure sur la conduite jusqu'à l'ancienne poste, on aurait eu des problèmes pour assurer l'alimentation du réseau. Ça aurait concerné la fromagerie notamment. On s'est relié à la conduite du SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable) et créé un embranchement. Le chantier a duré une semaine et on est resté dans les limites du crédit accordé.

M. Pierre Sommer, CM, indique que les travaux de réfection du Chemin des Bavoux vont débiter au mois de mars.

M. Hervé Gullotti, maire, déclare ce qui suit : « Vous avez constaté que dans les arrêtés de comptes plusieurs dépassements importants sont signalés. Le Conseil municipal va évidemment prendre des mesures par rapport à ces dépassements qui sont rares mais malheureusement sont survenus sur différents chantiers à hauteur de montants importants. Nous avons mis le doigt sur différentes problématiques en lien avec les dépassements de crédit. Il y a un défaut de communication et d'information à la hiérarchie. Des décisions doivent être prises rapidement sur place et l'on a constaté que cela engendre des coûts élevés. Il faudra travailler sur le processus en place. Il faut également clarifier les compétences financières des employés chargés de suivre les travaux. On a aussi constaté la nécessité d'améliorer les compétences des employés communaux en matière de gestion de projet. Il ne s'agit pas seulement de suivre des projets et d'inscrire des montants dans des tableaux, mais aussi d'anticiper les dépassements, les chiffrer et faire remonter l'information pour pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. On envisage également de prendre des mesures vis-à-vis des entreprises partenaires pour avoir un cadre plus défini en amont des travaux. »

Il ajoute que par rapport aux projections des finances communales (deux millions de perte en 2026 et 2027), le Conseil municipal va réfléchir à des mesures financières élaborées en collaboration avec les chefs de services. Il y aura une priorisation en matière d'investissements. On va aussi entreprendre une analyse de la structure du fonctionnement communal, pour voir où l'on peut améliorer les vieilles habitudes que l'on a. Par exemple, reprendre la liste des engagements contractuels qu'on a avec des prestataires. C'est un travail de longue haleine. On va aussi travailler d'entente avec la COFI. L'objectif est d'éviter de toucher aux conditions de travail du personnel même si

c'est là que le Conseil municipal a le plus d'emprise. Il faudra réfléchir aussi à la question des recettes communales. On essaie d'anticiper une situation qui n'arrivera peut-être pas. Les années à venir nous diront si l'on peut desserrer la vis. On n'aimerait pas se trouver dans des situations de communes sœurs qui sont en difficulté avec leur budget. Le maire invite le Conseil général à y penser quand il sera amené à voter de nouveaux projets d'investissements pour la commune.

### III. Divers

#### **9. Réservoir des Fraises – Décompte final**

M. Mathieu Chaignat, CM, estime que pour un chantier finalement assez complexe du point de vue technique, qui s'est déroulé sur cinq ans au lieu de deux prévus initialement, on s'en sort pas trop mal malgré le dépassement. Le chantier a duré le double du temps prévu pour trois raisons : problème d'instabilité du terrain qu'il a fallu résoudre, période COVID qui a stoppé les travaux de longs mois, problèmes de livraison de matériel souvent aussi liés au COVID. Si l'on peut faire un mea culpa, c'est qu'on aurait dû demander une rallonge au Conseil municipal, sachant qu'on était limite par rapport au crédit accordé. On aurait pu le faire par exemple dès que les problèmes d'instabilité ont été connus. Nous étions encore dans une marge de manœuvre convenable et avons pris la décision d'attendre principalement en raison des inconnues liées à la démolition de l'ancien réservoir. Le Conseil municipal, la COFI et la commission Energies et Réseaux ont finalement été informés.

#### **10. Réfection desserte agricole Haut de la Montagne / Bergerie du Chalet – Décompte final**

M. Pierre Sommer, CM, explique qu'il y a eu une augmentation des coûts de matériaux dus à la guerre en Ukraine, ainsi qu'un problème de portance insuffisante pour lequel on a dû renforcer le coffre. L'OACOT nous a demandé des bandes de roulement en béton au lieu du goudron prévu initialement. On a placé des pavés ajourés pour éviter le ruissellement du gravier entre les bandes de roulement et éviter de l'entretien futur. Une petite source a nécessité un drainage pour protéger la route, qu'il n'y ait pas trop de glace durant l'hiver. On a aussi eu un problème de coûts de recyclage du goudron à cause des HAP.

#### **11. Réfection agricole Accès Prés-Renaud – Décompte final**

M. Pierre Sommer, CM, indique que les problèmes sont similaires à la réfection du Haut de la Montagne : augmentation des coûts de matériaux dus à la guerre, portance insuffisante nécessitant de renforcer le coffre, coûts d'évacuation des HAP.

#### **12. Secteur « Centre village », évacuation des eaux, surcharge collecteur – Décompte final**

M. Mathieu Chaignat, CM, explique que suite à d'intenses précipitation survenues en été 2022, le collecteur communal d'eaux mixtes de la zone « centre village » (entre les deux églises) a subi une surcharge avec comme conséquence d'importants dégâts sur le revêtement de la chaussée cantonale. En accord avec l'office des Ponts et Chaussées, les réparations provisoires ont induit une dépense d'environ CHF 30'000.- TTC financée par un dépassement de budget à la charge de la commune. En parallèle, l'office a demandé que la commune résolve la problématique. Aussi longtemps que la problématique de surcharge du collecteur n'est pas résolue, les frais de réparation de la route cantonale seront pour la « pomme » de la commune.

Cette surcharge est dû à deux phénomènes : les épisodes de précipitations récurrents, courts et intenses qui semblent devenir la norme et l'augmentation de l'imperméabilisation des sols. Il est apparu certain que le collecteur serait mis à mal régulièrement. Un mandat a donc été diligenté fin 2022 au bureau ATB SA pour analyser la problématique. Dans l'intervalle, plusieurs épisodes de surcharge se sont à nouveau manifestés, notamment fin

juillet 2023, provoquant des dégâts à la chaussée. Des frais de réparations ont dû une nouvelle fois être consentis.

En septembre 2023, le mandat d'ingénieurs a finalement abouti sur des mesures constructives urgentes avec la pose de deux dépotoirs de déversement pour soulager le collecteur existant.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2023 sur une période courte de 4 semaines dans un espace de travail difficile sur chaussée ouverte. Une explication sur les raisons du dépassement figure dans le Message destiné au Conseil général.

Au final, le crédit présente un dépasse de CHF 15'930.80 TTC. Il est certes élevé, mais reste un moindre mal au regard de la situation. En effet, il est certain que des frais auraient dû être engagés pour les réparations d'urgence encore cet été. Bon gré malgré, le montant final dépasse désormais les compétences du Conseil municipal. C'est pourquoi, le bouclage du crédit doit dès lors formellement être présenté au Conseil Général.

### **13. Promenade 3B, remplacement des garages – Décompte final**

M. Pierre Sommer, CM, suppléant de M. André Ducommun, indique que le crédit boucle sur un crédit non utilisé de CHF 8'248.35.

### **14. Hôtel de ville, besoins urgents – Décompte final**

M. Pierre Sommer, CM, suppléant de M. André Ducommun, indique que le crédit boucle sur un crédit non utilisé de CHF 22'442.10.

### **15. Résolutions**

La présidente constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

### **16. Motions – postulats**

La présidente constate le dépôt d'un postulat. Elle cède la parole aux dépositaires.



Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, présente la motion cosignée avec l'ensemble des conseillères générales, intitulée « Et pourquoi pas un premier « Forum des Femmes » à Tramelan ? » qui demande ce qui suit : « Nous vous soumettons aujourd'hui une proposition pour la création d'un Forum des Femmes dans notre village, dans le but d'encourager l'engagement des femmes en politique et ainsi renforcer leur présence lors de la prochaine législature.

Les récentes statistiques sur la représentation des femmes dans la politique locale en Suisse montrent qu'il reste encore un important travail à accomplir. Selon l'Association des Communes Suisses (ACS), en 2024, seulement 27% des sièges dans les exécutifs municipaux étaient occupés par des femmes, et 19% des Communes étaient présidées par des femmes. Ces chiffres révèlent un écart persistant entre la proportion des femmes dans la population et leur représentation dans les instances politiques locales, malgré les efforts pour promouvoir l'égalité. Lors de la dernière conférence des présidentes de communes à Schaffhouse en 2024, plusieurs solutions ont été proposées pour augmenter la participation des femmes en politique, comme la visibilité publique, les programmes de mentoring, la mise en réseau des femmes ayant un mandat communal politique, etc. Tout cela s'inscrit parfaitement dans la logique de la création d'un Forum des Femmes au sein de notre village. Ce forum serait un espace de rencontre et de soutien, où toutes les femmes de notre commune pourraient échanger des idées, partager leurs expériences et se former pour un engagement politique plus fort lors, par exemple, d'ateliers, de débats. Je vous

invite donc à réfléchir favorablement à cette proposition et à soutenir logistiquement et financièrement à la création d'un groupe de travail pour la mise en place d'un Forum des Femmes dans notre village, qui pourrait certainement être soutenu par des instances faisant la promotion de l'égalité. »

*Signataires : Manila Monti, Groupe Débat / Audrey Châtelain, PS / Isabelle Evalet, PLR / Nicole Favre, PS / Joëlle Gairaud, Groupe Débat / Deborah Kläy, UDC / Qëndresa Koçinaj Coçaj, PS / Nathalie Mercier-Vaucher, Groupe Débat / Valérie Piccand, Groupe Débat / Monika Sommer, UDC / Myriam Tellenbach, PLR*

## **17. Interpellations**

La présidente laisse la parole aux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Mandat à la Commission de gestion pour l'étude des dépassements de crédits d'investissement pour les travaux communaux en 2024 » : « Par la présente, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil général et du Conseil municipal sur la problématique préoccupante concernant la gestion financière des travaux communaux réalisés en 2024. Plusieurs travaux ont entraîné des dépassements importants des crédits d'investissement initialement budgétés et acceptés par le Conseil général. Ces dépassements ont des conséquences notables sur les finances communales, compromettant potentiellement d'autres projets de la Commune. Une analyse approfondie semble ainsi nécessaire afin de comprendre les raisons de ces écarts et d'en tirer des enseignements pour une meilleure gestion future. À cet effet, il nous semble nécessaire que la Commission de gestion prenne pour mandat en 2025 de :

1. Examiner en détail les causes des dépassements budgétaires, notamment en identifiant les éventuels facteurs techniques, administratifs ou organisationnels ayant conduit à ces écarts.
2. Évaluer les processus décisionnels ayant permis ces dépassements et la gestion du suivi financier des travaux.
3. Proposer des recommandations pérennes visant à renforcer le contrôle des dépenses et à prévenir de tels dépassements à l'avenir.

Cette démarche pourrait permettre de garantir une gestion financière rigoureuse et transparente des ressources publiques, tout en préservant la confiance des citoyennes et citoyens de Tramelan envers leurs institutions. »



Interpellation de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, et Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, intitulée « Location de jardins » : « Lors de la récolte d'idées pour l'Agenda 2040, le projet d'un jardin participatif a été émis. Nous avons mené une réflexion en ce sens et avons constaté que dans le village, de nombreux jardins sont laissés en jachère. Il serait certainement intéressant de cultiver ces espaces en mettant en relation leurs propriétaires et les habitants désireux de jardiner. Nous pensons que cette mise en relation pourrait se faire de manière très aisée via le site internet de la Commune, à l'image de la page dévolue à l'immobilier (je cherche/j'offre). Les propriétaires pourraient prêter ou louer leur terre, et les jardiniers amateurs pourraient également annoncer leur souhait de prendre en main des espaces verts. Afin que les jardins puissent être préparés pour la prochaine récolte de 2025, il conviendrait de communiquer dans les prochaines semaines sur le sujet, afin que les intéressés puissent se mettre en relation. Par ce faire, la Commune répondrait à certains objectifs de son Agenda dans le domaine de la promotion du vivre ensemble et de la convivialité. »

## **18. Petites questions**

La présidente cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que chacun peut poser deux questions maximum selon le règlement du Conseil général, et que le temps imparti pour les petites questions est limité à trente minutes.

M. Thierry Gagnebin, PS, constatant la publication récente des prix des loyers des logements du bâtiment de la crèche, et les nombreux avis émis sur les réseaux sociaux, demande si l'on peut rassurer quant au fait que le bail a été signé avant que les coûts n'explorent.

M. Hervé Gullotti, maire, confirme que le bail a été signé il y a plusieurs mois et que le loyer n'est pas sujet à modification.

M. Marc Froidevaux, PS, revient sur l'information donnée lors de la précédente séance indiquant qu'un tri des déchets plastique serait mis en place. Est-ce correct que cela coûtera plus cher de trier ? si c'est correct, cela ne risque-t-il pas de tuer le projet dans l'œuf ?

M. Pierre Sommer, CM, répond que les sacs pourront être achetés aux mêmes endroits que les sacs Celtor. Ils seront un peu plus cher que les sacs à ordures donc effectivement, trier coûtera plus cher. Dans les autres communes, c'est pareil. M. Sommer a eu des contacts avec Crémines, ils ont passablement réduit le poids des ordures ménagères avec ce même système.

M. Vincent Glauser, CM, ajoute en complément que c'est pour éviter que les gens utilisent les sacs pour plastiques comme des sacs poubelle qui sont plus chers.

Mme Qëndresa Koçinaj Coçaj, PS, relève qu'alors les gens risquent de mettre le plastique dans les sacs pour déchets ménagers.

M. Glauser répond que oui, mais c'est déjà le cas maintenant. On donne la possibilité de trier le plastique à ceux qui le souhaitent, et la taxe permet d'éviter les abus.

## **19. Correspondance au Conseil général**

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

## **20. Divers**

La présidente relève que M. Sommer a démissionné du Conseil municipal. Elle le remercie au nom du Conseil général pour toutes ces années passées au sein de l'Exécutif et lui souhaite une bonne retraite politique. Elle remercie Mme Deborah Kläy de reprendre la fonction au Conseil municipal, qui plus est à un moment financièrement compliqué pour la commune. Le Conseil général perd une personne engagée, mais ses compétences et sa motivation seront à n'en pas douter appréciées au sein du Conseil municipal. La présidente salue également l'arrivée d'une seconde femme au conseil. Elle lui souhaite, au nom du Conseil général, le meilleur pour sa nouvelle fonction. Les élus se joignent à ces bons vœux par des applaudissements nourris.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, fait remarquer que c'est la première fois depuis 2007 que le Conseil général est présidé par une présidente. Sans l'engagement de Mme Piccand, le Conseil général aurait réussi le tour de force anachronique de passer cinq législatures sans la moindre présidence féminine. Avant elle, seules trois femmes ont assuré cette présidence auparavant : Danielle Munier en 1999, Milly Bregnard en 2000 et Sonia Maire en 2007. Cela en dit assez long sur le fonctionnement de nos institutions politiques. Pour rappel, ces dernières années certaines femmes ont arrêté leur mandat politique en cours de législature

ou ne se sont pas représentées. Cela reste un défi, pas seulement au moment des élections mais aussi au quotidien, dans notre fonctionnement, dans nos débats, de prendre soin de cet aspect-là. Il remercie Mme Piccand de mettre ses compétences au service de la communauté.

La présidente lève la séance à 21h15.

**Au nom du Conseil général**

La Présidente :                    La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat